

Hommage à Henri Burin des Roziers – Annecy le dimanche 14 janvier 2018

Témoignage de André TISSOT- Militant ‘Paysan-Travailleur’

Nous sommes dans les années 70. L’industrialisation de l’agriculture fait ses premières victimes dans les productions hors sol, notamment le porc, les volailles, les veaux.

L’industrie agroalimentaire, privée ou coopérative, développe ses productions avec pour seul objectif de réaliser le plus possible de profits, au mépris des travailleurs, des paysans, des consommateurs. Les résultats seront dramatiques : des agriculteurs acculés à la faillite, car ils subissent tous les risques techniques, sanitaires, économiques. Aucune rémunération du travail, des dettes pour tout salaire ! C’est la jungle, le pot de fer contre le pot de terre ! Les consommateurs achètent sans le savoir des produits de qualité médiocre, voire dangereuse !

Autour de la famille Métral, prise » dans cet engrenage infernal, s’est constitué un comité de soutien de paysans, mais aussi de travailleurs salariés, militants syndicaux au associatifs. Certains d’entre eux militent au CVJ (Comité Vérité Justice d’Annecy) ; c’est tout naturellement qu’ils introduiront Henri dans notre groupe et qu’il découvrira « l’affaire Métral ». Il connaissait déjà la réputation de la Wessafic pour avoir collaboré avec les avocats défenseurs des Paysans tel que Paul Bouchet ou Henri Leclerc.

Avant l’arrivée d’Henri, le moral n’était pas fameux, mais tout va changer ! Sa compétence juridique, ses réseaux, son enthousiasme, sa volonté inébranlable vont nous redonner confiance. Sous son impulsion, un nouvel avocat reprend la défense de la famille Métral, Henri accompagne, argumente, oriente les conclusions et les procédures.

L’espoir renaît avec le jugement de Grenoble qui reconnaît la responsabilité de la multinationale de l’agroalimentaire la ‘Wessafic’ et lui impute une responsabilité dans les soit disant dettes de la famille Métral. Une autre initiative d’Henri consiste, avec le soutien de la CSCV (Confédération Syndicale du Cadre de Vie), à porter plainte contre le Directeur de la ‘Wessafic’ pour vente d’aliments toxiques, suite au fait d’avoir imposé aux éleveurs l’obligation d’utiliser un insecticide interdit et dangereux, tant pour l’éleveur que pour le consommateur (le Lindane). Résultat : la ‘Wessafic’ est condamnée !

Autres initiatives, et non des moindres, engagées grâce aux réseaux d’Henri : la médiatisation de ces situations dramatiques : ‘le Messenger’, ‘le Monde’, ‘le Nouvel Obs’ et d’autres se feront l’écho de ces situations désespérées et des procès qui en découlent.

De son côté, le Comité de soutien popularise localement « l’Affaire Métral » à travers une pièce de théâtre de marionnettes géantes : c’est un franc succès !!!

Alors qu’un nouveau recours en cassation initié par Henri vient confirmer notre victoire, le Crédit Agricole au mépris des procédures en cours viens au secours de la ‘Wessafic’ et interrompt de fait le cours de la justice.

Nous dénonçons alors vigoureusement ce comportement : résultat le Crédit Agricole nous menace d’un procès en diffamation. Là encore la compétence juridique d’Henri et sa pugnacité nous feront gagner la partie.

MERCI HENRI POUR TOUT CELA ET POUR TOUT CE QUE TU AS FAIT pour NOS FRERES D’AMERIQUE LATINE

André Tissot

Témoignage de Joseph BOUVIER- Militant "Paysan-Travailleur"

Printemps-été 1977 : Lors d'une manifestation à Nantes, -un car entier de Rhône-Alpes a fait le déplacement- les éleveurs de veaux se retrouvent face à la Wessafic. Van den Burg le PDG de la multinationale accepte de rediscuter sauf concernant le dossier Métral. Il déclare concernant la famille Métral : « Ils ont voulu me mettre en prison donc pas question de discuter avec eux ».

On rentre chez nous, en faisant des projets d'affiches ou de tracts à distribuer en France en fonction des éleveurs...

Fin octobre 1977, trois inculpations tombent. Trois éleveurs : Jean-Claude Olivier de la Sarthe, Dominique Froger de la Mayenne, et moi Joseph Bouvier de la Haute-Savoie, sont inculpés par la Wessafic de diffamation devant le Tribunal de grande instance de Laval, en novembre. Un report est demandé : il est accordé pour le 22 février 1978. Il faut s'organiser : il n'y a que 10 jours à partir de l'inculpation. Le "Comité de soutien à la famille Métral" devient le "Comité de Soutien à la famille Métral et à Joseph Bouvier". Des membres contactent des militants dont Henri Burin des Roziers, qui se met à la disposition des intéressés. L'avocat Léopold de Bourgoin a déposé un pourvoi en cassation. Henri propose de prendre un autre avocat, Philippe Waquet, spécialiste. Nous récupérons le dossier chez Léopold pour le remettre à l'avocat Paul Bouchet de Lyon.

Mais revenons au procès du 22 février 1978 à Laval. Il y avait le cas de Haute-Savoie :

Ouverture du procès : d'entrée le substitut demande la parole. Pour lui la procédure est nulle puisque le dossier n'a pas été présenté au procureur avant la 1^{ère} audience en novembre 1977. Après interruption de séance, le tribunal lui donne raison, condamne la Wessafic aux dépens, avec une somme pour indemniser les témoins, bien insuffisante. L'accueil est favorable dans la salle. La Wessafic l'a dans le baba ! La journée se poursuit avec un défilé dans les rues puis le procès de la Wessafic a lieu dans une salle voisine. A noter la présence de 1500 participants à cette journée.

La Wessafic fait appel mais se retire 15 jours avant la date en appel. Pour mémoire, c'est la première fois que Henri rencontre Paul Bouchet. Ils ont fait le trajet Paris-Laval ensemble. Ils se retrouveront au Brésil : Paul Bouchet ira plus tard apporter là-bas le soutien d'avocats français.

Entre temps, la cour de cassation casse le jugement de Chambéry et renvoie l'affaire à Grenoble. L'affaire sera plaidée devant la cour d'appel de Grenoble le 2 décembre 1980.

Le jugement est rendu : Le contrat est reconnu comme étant un contrat d'intégration (ce qui revient à accorder une responsabilité à la Wessafic) mais les Métral doivent encore une somme à la multinationale. Le Comité de soutien décide de se pourvoir en cassation.

Revenons à Henri : Le Crédit Agricole a décidé de verser l'argent des veaux qu'il avait gardé sous séquestre. Avec Henri, nous rencontrons la direction de la banque mais sans aucun résultat.

Nous décidons alors l'organisation d'un débat, salle Pierre Lamy à Annecy, "La justice en question" avec différentes organisations et des représentants du syndicat de la Magistrature. Il y avait là des membres d'un club de tir de Thorens, des salariés en conflit d'une entreprise de Faverges, et une autre organisation. Un participant interpelle un magistrat : « Vous êtes chargés de rendre la justice ! ». Le magistrat répond « On est chargé d'appliquer la loi ! ».

Mais surtout est décidé du principe d'une plainte pour vente de viande toxique par la CSCV (Confédération Syndicale du Cadre de Vie). Henri cherche sur quel point il est possible de renforcer l'action et renvoie le Comité de soutien à Paul Bouchet. Ce dernier affirme : « un seul point est susceptible d'être retenu par un tribunal : la vente de viande toxique... »

Dès lors, des contacts sont pris auprès de maître Doré, avocat à Annecy et des associations de consommateurs pour porter plainte contre la Wessafic. Une seule sera retenue, celle de la CSCV. Quant aux avocats, plusieurs sont contactés. Finalement, c'est une avocate haut-savoiarde qui est sollicitée. Van den Burg, le PDG de la Wessafic, s'est déplacé à Annecy pour le procès. Au terme de l'audience, la Wessafic est reconnue coupable de vente de viande toxique et est condamnée à verser 8000 francs de dommages et intérêts et 7000 francs d'amende à la CSCV, qui s'est constituée partie civile. C'est une aubaine inespérée pour la CSCV. A noter que cette audience a eu lieu après le départ de Henri au Brésil.

La conclusion vous a été apportée par André Tissot.

Joseph Bouvier

Lettre lue

Lettre de Henri à Claude Billot du 2 décembre 1980

Aujourd'hui c'est le procès Wessafic à Grenoble. Je pense au Comité de Soutien et à tout ce travail de 3 ans. C'est un bel exemple de persévérance. Tout paraissait perdu, sans espoir. Et on a remonté toute la pente et fait surgir un cas exemplaire et un combat collectif.

On dit en France " 2 décembre : Victoire d'Austerlitz ". C'est un jour de victoire, et j'ai foi que ça va être à Grenoble la victoire des petits, du peuple uni des petits contre les requins, de David contre Goliath, de la vérité contre le mensonge, de la justice contre le crime, de la mise en question de ce système de multinationales, de cette société de l'argent, et de toutes ces aberrations de production et de consommation... alors qu'ici les gens meurent littéralement de faim.

Je ne sais si je vais avoir le temps d'écrire au Comité aujourd'hui. Téléphone-leur pour leur dire combien je suis avec eux : téléphone à la famille METRAL, à Joseph Bouvier, à André Tissot, à la famille Bunoz, à Roland Miège, etc....

Je vous embrasse

Henri